École des hautes études en santé publique

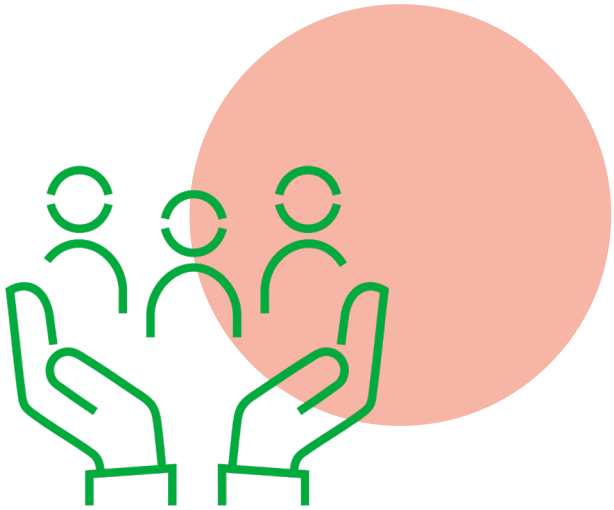

Dispositif professeur·es visiteur·euses 2027 (Court séjour)

Appel à candidature

Direction des relations internationales
Novembre 2026

Présentation et objectifs

Chaque année, l'EHESP alloue des ressources budgétaires pour accueillir des collègues provenant d'institutions universitaires étrangères. **Le dispositif de mobilité court séjour** pour professeur.es invité.es offre une durée minimale de 2 semaines et maximale de 4 semaines par professeur·es invité·es.

Sous l'appellation « professeur·es-visiteur·euses », ce dispositif vise à encourager l'accueil d'enseignant·es-chercheur·euses (EC) étranger·ères afin de renforcer les échanges internationaux dans les domaines de la recherche et de la formation à l'EHESP.

La candidature doit être soutenue par un.e EC de l'EHESP, la prise de contact doit se faire en amont du dépôt du projet.

Les professeur·e·s-visiteur·euse·s devront présenter au moins une conférence d'intérêt général ou un cours par semaine, dédié·es à la formation des étudiant·es et/ou doctorant·es, en collaboration avec l'EHESP et en tenant compte des spécificités de ses composantes.

Cet appel à candidature s'adresse à toute personne, française ou étrangère, exerçant et résidant à l'étranger, dont les compétences et le projet sont jugés pertinents pour l'EHESP dans le domaine de la recherche et de la formation.

Pour assurer une gestion transparente et équitable du processus de sélection, une Commission sera constituée et se réunira à la clôture de l'appel à candidatures pour examiner attentivement chaque demande reçue. Son objectif sera de garantir que les professeur·es-visiteur·euses sélectionné·es correspondent aux besoins et aux priorités de l'EHESP en matière de recherche et de formation.

Défraiements

Le professeur ou la professeure-visiteur·euse bénéficie d'un défraiement prenant en compte divers aspects liés à sa présence. Tout d'abord, **un montant forfaitaire de 1000 € par semaine** est alloué **pour couvrir les frais d'hébergement et de restauration.** Cette somme vise à garantir un séjour confortable et sans souci logistique pour le professeur ou la professeure-visiteur·euse pendant son temps passé dans l'établissement. De plus, afin de faciliter les déplacements, **un autre forfait d'aide aux frais de voyage de 500€ est versé.** Il peut être demandé à l'avance pour les personnes venant de pays de la liste attachée cet appel à candidature.

Un premier versement de l'allocation se fera après signature de l'attestation d'arrivée du/de la professeur.e invité.e au sein de l'EHESP et le reste au départ.

Le délai des virements internationaux est de trois à quatre semaines.

Il est important de noter que l'allocation forfaitaire ne peut en aucun cas couvrir une prolongation du séjour pour des raisons personnelles.

Fin de séjour

Le ou la professeur·e-visiteur·euse rédige un rapport d'activité remis à la Direction de la recherche et à la Direction des relations internationales de l'EHESP au plus tard deux mois après la fin du séjour.

Candidatures

Pour présenter une candidature au programme de professeur·e·s-visiteur·euse·s de l'EHESP,

1. **Constitution du dossier de candidature :**

- Formulaire de candidature dûment rempli et signé, validé par l'enseignant.es chercheur.euses accueillant.e de l'EHESP ;
- CV accompagné d'une liste de publications, rédigé en français ou en anglais.

2. **Soumission du dossier de candidature :**

- Le dossier de candidature doit être transmise à l'adresse suivante : international@ehesp.fr

LISTE DES PAYS D'ORIGINE PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE LA PROCÉDURE DE PAIEMENT ANTICIPÉ POUR L'AIDE AUX TRANSPORTS

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Cambodge, Cameroun, Rép. Centrafricaine, Chine, Cisjordanie et territoires palestiniens, Colombie, Comores, Congo, Rép. Dém. Congo, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Rép.Dominicaine, Equateur, Egypte, Emirats Arabes unis, Erythrée, Eswatini, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Guyane, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kosovo, Kirghizstan, Laos, Liban, Lesotho, Liberia, Libye, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Rwanda, Iles Salomon, Le Salvador, Samoa Américaines, Samoa, São Tomé et Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Ste. Lucie, St. Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Oriental, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.